Information Multimodale dans la région Centre

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone : 04 72 74 58 00
télécopie : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur http://www.certu.fr

NOTICE ANALYTIQUE

Organisme commanditaire : CERTU – SYS – TTS / Financé par la DTT sur le chapitre 91-15/40		
Titre : **Information Multimodale dans la région Centre**		
Sous-titre : Etat des lieux	**Date d'achèvement : 15/12/2004**	**Langue : Français**
Organisme auteur : CETE Normandie-Centre	**Rédacteurs ou coordonnateurs :** Anthony LE ROUSIC	**Relecteur assurance qualité :** (nom, prénom) Roland COTTE (CERTU/SYS/TTS)

Résumé :

Le CETE Normandie-Centre a fait un état des lieux sur les projets d'information multimodale dans sa zone d'action, soit pour le les régions Haute et Basse Normandie et la région Centre. Ce présent document fait état des recueils d'informations réalisés sur la région Centre.

Les objectifs sont les suivants :
- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain;
- contribuer au réseau PREDIM;
- éventuellement approfondir le travail avec certains interlocuteurs plus motivés.

Toutes les Autorités Organisatrices des Transports commencent à s'impliquer et à comprendre l'importance de mettre en place des systèmes d'information multimodale alors que ceci est inscrit dans la loi SRU depuis 2001. On peut retenir que la plupart des réseaux dispose de systèmes d'informations aux usagers (plus ou moins efficace et innovant).

Malgré tout, on remarque une hétérogénéité entre les réseaux :
- Disparité dans les moyens de communication (tous les réseaux ne disposent pas de site Internet dédié – ceci quelque soit la taille de l'agglomération) ;
- Disparité dans les informations fournies. Les informations essentielles (horaires, plans, tarifs) sont généralement disponibles dans les réseaux urbains et les TER mais les réseaux interurbains sont à la traîne ;

Les initiatives les plus avancées et les plus intéressantes concernent :
- La région Centre et les départements qui ont commencé la mise en place d'une tarification interopérable, premier pas vers la multimodalité ;
- Le département du Loiret qui lance une réflexion sur les centrales de mobilité
- Le département du Cher qui est en discussion avec Bourges pour mettre en place de nouveaux moyens d'information multimodale ;

On constate que la démarche de « communiquer » aux usagers de manière conjointe entre Autorité Organisatrice des transports collectifs (région, Département, AOTU) commence à rentrer dans les mœurs des AOT. Par contre, on constate peu d'initiative pour associer les transports collectifs et la route.

Remarques complémentaires éventuelles (rubrique facultative) :

Mots clés : Centre; Tours, Orléans, Chartres, Chateauroux, Montargis, Vierzon, Blois, Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, transport à la demande; Information routière ; centrale de mobilité		**Diffusion : CERTU + CERTU/SYS/TTS**	
Nombre de pages : 24	**Tirage : 30 ex**	**Confidentialité :Accès libre**	**Bibliographie** :

SOMMAIRE

1. Contexte 7

2. Objectif de l'étude 9

2.1 Objectif 9

2.2 Démarche 9

2.3 Situation en région Centre 10

3. L'information routière 11

3.1 Sociétés concessionnaires d'autoroutes 11

3.2 Dans le Centre 11

3.2.1 DDE 41 11
3.2.2 DDE 18 12
3.2.3 DDE 45 12
3.2.4 DDE 28 13
3.2.5 DDE 37 13
3.2.6 DDE 36 13

4. L'information dans le domaine des transports collectifs dans le Centre 15

4.1 Bilan de l'enquête 15

4.2 Région Centre 15

4.2.1 Département du Loiret 16
4.2.2 Département du Cher 17
4.2.3 Département du Loir-et-Cher 18
4.2.4 Département de l'Indre 18
4.2.5 Département de l'Indre-et-Loire 19
4.2.6 Département d'Eure-et-Loir 20

5. Bilan et perspectives 23

1. Contexte

La mise en place de Services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU[1] depuis 2001 mais tarde à se concrétiser.

Une plate forme d'information aux collectivités locales et de financements d'expérimentation de projets d'informations multimodale (la PREDIM[2]) a été créée fin 2001 afin d'aider les initiatives des autorités organisatrices des transports. Le but est d'améliorer la diffusion de l'information des différents modes de déplacements et de créer des liens entre ces différents modes de déplacements pour que l'usager choisisse en tout état de cause le mode de déplacement le plus adapté à son besoin.

Pour cela, il est bon de donner des définitions à ce qu'on entend par « multimodalité » et « information multimodale » :

- *La multimodalité* : C'est le recours à plusieurs modes de transport pour satisfaire des besoins de déplacements. Il s'agit donc de l'offre de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.
- *L'intermodalité* : C'est un principe d'organisation et d'articulation de l'offre de transport, visant à coordonner plusieurs systèmes modaux par une gestion et un aménagement spécifique des interfaces entre les différents réseaux. Il s'agit donc d'un enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.
- *L'information multimodale* : Elle sert **à renseigner** tout « utilisateur » d'un quelconque mode de Transport (route, fer, air, TC, mer, fleuve, vélo, MAP…) **sur les modalités et conditions d'un déplacement ou d'un voyage** qu'il souhaite effectuer ou qu'il effectue. Cette notion d'utilisateur doit être prise au sens large : il peut s'agir d'un voyageur « utilisateur potentiel » de l'un des modes de transport, mais aussi de tout organisme (public ou privé) intéressé pour ses besoins propres par l'exploitation de cette information (agence de voyage, office de tourisme, agence d'urbanisme, collectivité locale, localisation de voiture, opérateurs télécoms, fournisseurs de service à valeur ajoutée…).
- *Les services d'information multimodale* : Ils sont diffusés par différents canaux et supports, et fournissent des fonctions aussi bien de calcul d'itinéraires sur le Web ou sur le minitel, que des affichages ou diffusions d'horaires (guichet, Web, téléphone, bornes, panneaux lumineux…), que des conditions de circulations transmises par radio ou sur le Web, que des informations sur les réservations, sur les tarifs, sur la disponibilité de places, de parking, sur des temps d'attente, et ceux aussi bien « en théorie » qu'en temps réel.

Les besoins des usagers en informations des Transports sont vastes : la géographie du parcours, les horaires, les prix et tarifs, les informations sur les perturbations, les temps de trajet etc. Les voyageurs souhaitent des informations **pour préparer leurs trajets** mais aussi **pendant leurs déplacements.**

Avant : pour comparer les modes (temps de transport), porte à porte, en temps réel.

Pendant : à l'intérieur des TC, temps d'attente, temps de trajet.

[1] Solidarité et Renouvellement Urbain

[2] Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale

Pour cela, les professionnels des transports disposent d'un certain nombre d'outils d'information aux usagers/voyageurs. L'information peut passer à travers des outils plus ou moins complexes :

- Cartes routières, plan de réseau de transports collectifs, affichage des horaires de passage de bus… ;
- Des agents de relation client, les conducteurs des transports ;
- Des services vocaux, des bornes d'informations voyageurs, des bandeaux déroulants d'informations (PMV[3]), des centrales d'informations téléphoniques ;
- Les services Internet, via le téléphone portable ;
- etc.

Dans une zone essentiellement rurale comme la Normandie et la région Centre, la multimodalité est un outil à développer pour améliorer la mobilité et l'accessibilité de la population. La proximité de la région parisienne augmente les besoins et favorise l'utilisation de tels outils.

L'intérêt de ce travail est donc de connaître les initiatives dans le domaine de l'information multimodale et de faire un état des lieux des pratiques et des besoins des autorités organisatrices des transports.

[3] Panneaux à Messages Variables

2. Objectif de l'étude

2.1 Objectif

Le CERTU[4] a proposé que chaque CETE (Centre d'Étude Technique de l'Équipement) fasse un état des lieux sur les projets d'information multimodale dans sa zone d'action. Cette proposition du CETE Normandie-Centre couvre les régions Haute et Basse Normandie et la région Centre. Les objectifs sont les suivants :

- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain
- contribuer au réseau PREDIM
- éventuellement approfondir le travail avec certains interlocuteurs plus motivés.

Les connaissances dans le domaine de l'information multimodale au CETE Normandie-Centre sont à acquérir. Il est important de connaître les pratiques des autorités organisatrices des transports dans notre zone et d'identifier leurs attentes pour éventuellement pouvoir les aider dans leurs démarches.

2.2 Démarche

Dans ce but, un questionnaire a été rédigé afin de recenser les collectivités possédant des services d'information multimodale et d'en connaître les caractéristiques principales. Il a été envoyé aux principales autorités organisatrices des transports urbains de la région Centre. La région et les 6 départements qui les composent ont également été questionnés.

Les agglomérations enquêtées ont été choisies dès lors que leur population était supérieure à 10000 habitants et qu'elles possédaient un réseau de transports urbains.
Les agglomérations enquêtées sont les suivantes :

- Blois
- Bourges
- Chartres
- Châteauroux
- Dreux
- Issoudun
- Montargis
- Orléans
- Tours
- Vierzon

Les questionnaires ont été envoyés aux AO le 3 février 2004, accompagnés d'une lettre expliquant le but de l'enquête. Une enveloppe T était également jointe à l'envoi pour le retour du questionnaire.

Une relance par fax a été faite le 22 mars 2004. 15 réponses sur 17 sont retournées aux CETE fin juin 2004 dans la région Centre.

Les AOTU ayant des services d'informations intéressants ont été ou seront contactés afin d'approfondir le sujet.

De plus, des recherches ont été réalisées et des contacts ont été pris avec les services routiers de notre zone afin de réaliser un état des lieux de l'information routière : les DDEs et les concessionnaires d'autoroutes.

[4] centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Service technique central du ministère de l'équipement)

Enfin, le rapport a été transmis pour avis au GART et à chacun des partenaires enquêtés avant son édition finale.

2.3 Situation en région Centre[5]

La zone d'étude la région Centre. Voici quelques caractéristiques de cette région :

	Centre
Population	2, 440 millions
Superficie	39 536 km²
Départements	**6 départements :** Loiret, Loir-et-Cher, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir
Zones urbaines importantes	Tours, Orléans, Blois, Vierzon, Montargis, Chartres, Dreux, Châteauroux, Bourges
Particularités	Population vieillissante (23.3% de personnes âgées en 1999) Densité faible (62 habitants au km²)
Transports	Proximité de Paris (TGV)

[5] Ce rapport ne fait état que des réponses et recueils divers réalisés sur la région Centre. Deux documents identiques sont également produits pour les régions Haute-Normandie et Basse-Normandie.

3. L'information routière

3.1 Sociétés concessionnaires d'autoroutes

Deux sociétés concessionnaires sont implantées sur la zone Normandie-Centre : la **SAPN** (Société d'Autoroute Paris-Normandie) sur l'A13, l'A14 et l'A29 et **Cofiroute** sur l'A10, l'A11, l'A71. La particularité de ces 2 réseaux d'autoroutes est la proximité de la région parisienne, ce qui implique de donner les trafics Île-de-France (lien vers sytadin.fr)

La **SAPN** met à disposition aux usagers un certain nombre d'information à l'aide de plusieurs supports :

- FonInfo : serveur vocal d'information trafic – Téléphone (0892.00.1234) – pour connaître les conditions de circulation en temps réel ou prévisionnel, les temps de parcours. L'usager est guidé par un serveur vocal et par reconnaissance vocale et mots clé (« ex : Trafic actuel…) ;
- Internet (www.sapn.fr) et wap : trafic en temps réel, prévisions de trafic, temps de parcours, météo, péages, webcams permettant de visualiser le trafic en temps réel, travaux prévisionnels ;
- Radio (autoroute FM 107.7 Mhz) : information trafic (en temps réel) mise à jour tous les quarts d'heure ;
- Centre d'information des autoroutes : www.autoroutes.fr (tél : 08.92.68.10.77) ; pour connaître le trafic sur autoroute en France entière
- Des PMV (Panneaux à Messages Variables) disposés sur l'autoroute pour annoncer les bouchons, les accidents, les temps de parcours et des informations utiles.

Cofiroute propose aux usagers les mêmes informations sur le même type de support (site Internet, radio, informations presse, PMV, webcams).

A noter la mise en place d'un groupement d'autoroutes d'intérêt économiques (GIE)[6] qui collecte et commercialise un ensemble de données de trafic en temps réel (trafic en temps réel, les prévisions de trafic heure par heure, informations éventuelles – accidents, travaux… - les temps de parcours). Les concessionnaires y participants sont : ASF, ESCOTA, SAPRR, AREA, SAPN, SANEF. Les partenaires de ce groupement sont les opérateurs de téléphones mobiles, le ministère de l'équipement, CORALY, Autostrada dei fiori (Italie), médiamobile (www.visionaute.com, pour visualiser les chantiers et incidents/accidents sur le réseau routier français).

3.2 Dans le Centre

3.2.1 DDE 41

Information état des routes

Uniquement en période hivernale

par répondeur au 02.54.55.75.96

par messages radios locales (Plus FM et Radio France Orléans)

[6] www.autoroutes-trafic.fr

3.2.2 DDE 18

Il a été mis en place un partenariat avec l'antenne de Radio France, France-bleu Berry sud qui relaie parfaitement les informations en période hivernale.

Les modalités sont claires

- Lorsqu'il n'y a rien à dire, ils ne se disent rien.
- Mais lorsqu'il y a des évènements à signaler, des échanges réguliers des nouvelles s'opèrent et sont importants pour les usagers.

Citation de la DDE18 : « Tous les autres moyens ne sauraient être aussi efficaces que la radio.... et cela marche toujours aussi bien depuis trois ou quatre ans... »

3.2.3 DDE 45

Extrait d'un document d'analyse préalable à une démarche d'engagement de service sur ce thème au sein de la DDE du Loiret :

« Il existe déjà un processus formalisé de recueil et de diffusion des informations relatives aux chantiers ; il s'agit d'une remontée hebdomadaire des subdivisions, du SGEI[7] et du SO[8] vers la cellule Communication, qui effectue l'agrégation des données (1/2 journée de travail par semaine), la diffusion vers les médias (journaux, radios), la préfecture et les sous-préfectures et le CRICR (via la CDES) et le retour en interne à la DDE. Le bilan relatif à ce processus montre les défauts suivants :

- L'information n'est pas exhaustive (Toutes les subdivisions ne remontent pas les informations ; il n'y a pas de correspondant dans les subdivisions) ;
- Elle est redondante entre les services du siège et les subdivisions ;
- Les délais annoncés de travaux comportent une marge de sécurité, qui rendent l'information peu fiable par rapport aux dates réelles de gêne à l'usager ;
- L'information est exprimée dans un « jargon technique » peu communiquant ;
- Les informations ne sont pas hiérarchisées en fonction de la gêne à l'usager (ralentissement, déviation plus ou moins longue) ou mal localisées ;
- Il n'y a pas d'information en amont de la mise en place d'un chantier important.

Des communiqués ou dossiers de presse sont élaborés à l'initiative des services avec un travail de réécriture de la cellule Communication et un visa de la préfecture pour les dossiers de presse. Des plans de communications sont associés très rarement hormis lors d'opérations importantes.

L'information physique sur les chantiers est réalisée dans un cadre strictement réglementaire. L'information préalable sur la gêne occasionnée aux usagers par un chantier a débuté il y a deux ou trois ans de manière un peu expérimentale sans méthode. »

L'engagement de service suivant a été défini au terme de la démarche :

Engagement information des usagers de la route : Pour les chantiers routiers présentant une forte gêne pour les usagers de la route, adresser aux médias régionaux, une semaine avant le démarrage des travaux, un dossier ou communiqué de presse ;

Engagement associé : Assurer une information complémentaire et systématique sur tous les changements intervenant sur un chantier ayant déjà fait l'objet d'un dossier de presse (chantier plus long, plus court, incident sur un chantier… : notion de "scoop") ;

[7] Service Gestion et Exploitation des Infrastructures
[8] Service Opérationnel

Observations : Il s'agit d'améliorer et de fiabiliser le système existant du recueil des données avec une meilleure implication des subdivisions et de hiérarchiser l'information fournie aux organismes de presse en fonction de la gêne occasionnée aux usagers. Celle-ci devra être évaluée (type de gêne selon le trafic, les horaires des travaux, leur durée…).

3.2.4 DDE 28

La DDE d'Eure-et-Loir met à disposition une carte des perturbations sur le réseau routier du département pour cause de travaux toutes les semaines : pour chaque travaux est indiqué la raison de la perturbation et les conditions de circulation modifiées.

Un lien est possible sur le site de bison futé, et le numéro de téléphone du CRICR de l'ouest est donné. La proximité de la région parisienne a également nécessité de faire un lien sur le site Internet de Sytadin.

3.2.5 DDE 37

L'unité CISER (Circulation Sécurité Routière) gère en plus des RN dans le département un tronçon d'autoroute non concédé.

Depuis avril dernier, la DDE 37 est gérée par le CRICR de l'Ouest (avant, il s'agissait du CIRCR d'Ile-de-France). L'échange d'information est plus facile car l'Indre-et-Loire n'est pas englobé dans le territoire important en terme de trafic et d'incident qu'est l'Ile-de-France.

Tous les vendredis, la liste des travaux en cours dans le département est envoyée au CRICR de l'ouest. Les informations sur les incidents et/ou travaux sur le réseau autoroutier concédé passe par le CRICR qui informe la DDE37.

Avant, tous les 15 jours avec la cellule communication de la DDE, une carte de l'avancée des travaux était réalisée et diffusée dans le journal local. Ce travail a été abandonné à la rentrée dernière mais le chargé de communication voudrait reprendre cette activité : elle devrait donc être relancée.

3.2.6 DDE 36

Au premier janvier 2004, la DDE de l'Indre s'est réorganisée pour répondre au mieux à ses missions, en particulier de gestion et d'exploitation des routes nationales et autoroutes non concédées (A20).

Un ajustement a été opéré au niveau de la CDES (Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité) et de la CER (Cellule d'Entretien Routier) : la CDOA (Cellule Départementale des Ouvrages d'Art) s'y rattache pour former le *Bureau de la Politique de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route* (BPEER).

4. L'information dans le domaine des transports collectifs dans le Centre

4.1 Bilan de l'enquête

Les principales Autorités Organisatrices des Transports ont été questionnées sur l'information multimodale dans le domaine des transports dont ils sont responsables : la région, les 6 départements qui la composent et 10 Autorités Organisatrices des Transports Urbains.

Étant donné le manque de connaissance sur notre territoire sur cette question, il a semblé indispensable de faire un premier inventaire.

Il en ressort 15 réponses dont : la région
Les 6 départements
8 AOTU

NB : A noter un site Internet très intéressant sur les transports collectifs (www.transbus.org) qui propose une actualité sur les transports collectifs français, sur le matériel, et sur les réseaux de transports urbains.

Mais également le site http://www.busstation.net/main/busfra.htm (en anglais) qui répertorie un certain nombre de sites Internet de réseaux de transport dans le monde (et en particulier en France)

4.2 Région Centre

La région Centre est très dynamique sur la question de l'Interopérabilité billettique. La démarche d'interopérabilité a été lancée en 2000 entre la région, le Conseil Général d'Indre-et-Loire et l'agglomération de Tours. Selon la région « le développement de la billettique est une des clés de l'amélioration de la chaîne de transport multimodal dans laquelle la Région Centre s'est fortement engagée ».

Les objectifs identifiés sont :

- Développer l'accessibilité et l'usage des TC ;
- Promouvoir la multimodalité par l'interopérabilité, par une tarification multimodale ;
- Améliorer la connaissance de la clientèle.

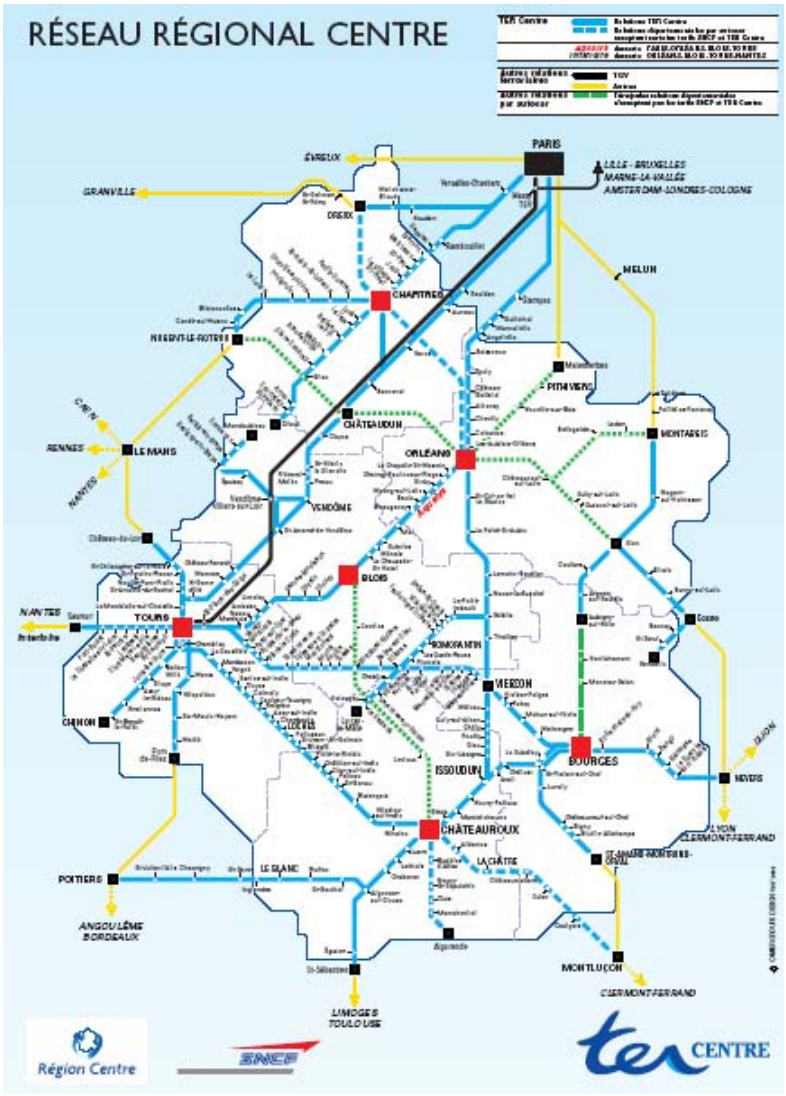

Figure 1 - Réseau ferré régional dans le Centre

4.2.1 Département du Loiret

En terme de billettique, le département du Loiret a pour objectif d'harmoniser les titres de transports des 5 opérateurs d'ici 2006. De plus il existe d'ores et déjà des correspondances gratuites de l'interurbain vers l'urbain (Orléans)[9].

Les transporteurs diffusent les informations aux usagers (horaires, prix) sans homogénéité sur le département et selon le transporteur. Une réflexion sur la mise en place d'une centrale de mobilité est en cours.

Le **réseau orléanais**[10] offre un service complet d'information via son site Internet et via un numéro de téléphone vert (0800 01 2000).

[9] Une délégation interurbaine appartient au même groupe que le réseau urbain d'Orléans: mêmes valideurs.

[10] http://www.semtao.fr

L'arrivée du tramway a permis de compléter aux usagers les possibilités de déplacements et a permis d'améliorer l'information avec des renseignements sur les perturbations, les temps d'attentes aux arrêts du tramway.

Dans le cadre de la révision du PDU, il est prévu de définir une information multimodale de qualité.

Intermodalité physique: desserte gares par tram et bus + desserte "direct express" des cars interurbains sur certains arrêts de bus.

Intermodalité tarifaire: STARTER (TER+bus), RELAIS (stationnement en parc relais gratuit + aller-retour pour tous les occupants VP à 1.50€), MEZZO (cars RVL+bus et tramway).

L'agglomération Montargoise[11] a pour ambition d'améliorer l'offre en information aux usagers via Internet, à partir duquel actuellement seuls les itinéraires des lignes sont accessibles : l'AOTU travaille à la mise en place d'autres systèmes d'information multimodale. Un site Internet dédié aux transports collectifs est en cours de construction (www.stam-bus.com).

4.2.2 Département du Cher

Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer l'intermodalité, en particulier avec l'agglomération de Bourges. Le volet billettique devrait y être abordé d'ici 2005-2006.

Le site Internet du département offre des informations très complètes sur l'offre globale en transports interurbains (services réguliers et service à la demande) avec :

- Un plan des lignes, les itinéraires, les horaires, les tarifs ;
- Les titres intermodaux avec l'agglomération de Bourges ;
- Les adresses et téléphones des transporteurs ;
- Des liens utiles vers le réseau de Bourges (horaires, plans, lieux d'informations…sous format.pdf)

Le site Internet de la **ville de Bourges**[12] fait office de site Internet collectant les informations concernant les transports collectifs urbains. De même, les informations « classiques » concernant le réseau Interurbain sont disponibles sur le site de Bourges (fichier.pdf).

Il faut noter que ce même site offre un certain nombre d'informations et de liens vers d'autres services tels que :

- Gare routière (adresse, téléphone, principales liaisons interurbaines)
- Aéroport (téléphone), navette vers Roissy-Orly (téléphone)
- Autostop, partage de voiture[13] (adresse, téléphone, minitel)
- Mise à disposition de chauffeurs[14] (adresse, téléphone)
- SNCF-TER (adresse, téléphone, lien Internet)
- Taxis

[11] http://www.agglo-montargoise.fr/pages/transport.htm
[12] http://www.bourges.info/berruyers/guide/transports.htm
[13] Adresse à Paris au n°01.53.20.42.42 – minitel 3615 code Allostop
[14] 02.38.77.91.91 à Orléans et www.sosdriver.fr

- Route (État des routes et prévention routière)
- Plan de stationnement de Bourges

Vierzon[15] est également en contact avec le département du Cher afin de coordonner les lignes urbaines et interurbaines. Le projet est de coordonner les guides bus urbains et interurbains et les informations aux arrêts. Même si tous les acteurs (AO, exploitant, usagers) semblent satisfaits par le niveau d'information des TC, l'AO souhaiterait accentuer l'information multimodale.

Le site Internet de la ville dispose des informations minimums : numéro de téléphone de « Transport Bus Vallée », les tarifs, le plan du réseau.

4.2.3 Département du Loir-et-Cher

« Le CG, AOT sur l'ensemble du département sauf à l'intérieur des PTU (Blois et Vendôme) n'a pas mis en place ce type d'information dite multimodale. Cette dernière est assurée par les entreprises de transports auprès des usagers. Cependant le CG et la CA de Blois se devront les prochaines années d'envisager de lancer une étude à ce sujet. » Réponse du Conseil général.

Le **réseau de Blois** a prévu de passer en carte à puce magnétique sans contact d'ici l'horizon 2005-2006. L'AO estime que l'information aux usagers est réactive et donne des informations en temps réel sur la vie du réseau. La mise en place de bornes "système d'aide à l'exploitation" a permis une plus grande efficacité commerciale. D'autres systèmes d'information sont à étudier.

4.2.4 Département de l'Indre

Il existe des accords de communication entre la SNCF et certaines entreprises.

Issoudun , réseau gratuit, semble être satisfait du niveau d'information fourni aux usagers eu égard à la configuration du réseau.

Le **réseau HORIZON de la CAC (Châteauroux)** est sous régime de gratuité totale depuis le 22 décembre 2001. Il n'y a pas de titre de transport à acquérir, pas de validité à l'entrée dans le véhicule. La montée systématique par l'avant a néanmoins été maintenue : décompte des voyageurs montant par cellules infrarouges ELINAP positionnées dans la porte avant (encadrement au-dessus du voyageur).

L'offre TC est tout de même de qualité en particulier le transport à la demande :

- 1992: 1 service TAD couvrant le territoire CAC et réservé aux PMR (handicap >= 80%) nommé HANDIBUS (2 minicars aménagés) ;
- 2002: 6 services TAD sur itinéraire et horaires pré-établis, tous publics, en bout de ligne peu fréquentée ou sur itinéraires peu fréquentés.

Tout du moins, l'information est minimale sur l'existence du service HANDIBUS car la demande excède les moyens disponibles. Une information sur l'accessibilité tout public sera réalisée en 2004 dans le cadre conjoint de l'élaboration du PDU volontaire et d'un schéma directeur d'aménagement des arrêts (plate-formes bus nouvellement acquis + mise en accessibilité bus-trottoirs au fur et à mesure des opportunités

[15] http://www.ville-vierzon.fr/Pages/decouvrir/pages/ville/pages/transport.html

d'aménagement). La réservation est obligatoire pour HANDIBUS + TAD exécutés en bus urbains auprès de l'exploitant urbain. La réservation est également obligatoire pour les services interurbains et ceux pour lesquels existent des conventions tarifaires (application de la gratuité) sur le PTU. Ces réservations sont à formuler auprès de l'exploitant départemental.

Un site Internet est en projet, mais il est difficile de convaincre de son opportunité et de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires. Les utilisateurs peuvent avoir tout type d'information auprès du standard commercial HORIZON quelques heures par jour.

De plus, étant donné la gratuité, il n'y a plus de guichet. Pourtant dans le cadre du PDU, il est envisagé de rétablir un guichet d'information au droit de l'office de tourisme.

Deux démarches ont été réalisées sur le réseau urbain de Châteauroux :

- Une étude DDE36 sur la multimodalité dans l'Indre
- Une enquête CAC réalisée par les étudiants du DESS TURP sur la mobilité des usagers HORIZON et son évolution depuis la gratuité (y-compris transfert modal vers le bus).

L'AOTU perçoit une grosse marge de progrès sur l'information générale et la qualité de l'accueil commercial, mais apparemment elle considère qu'il existe une insuffisance de l'information diffusée par l'exploitant aux usagers potentiels du TAD dont l'exécution est rémunérée forfaitairement à 40% de km totaux possibles. Ces usagers (personnes âgées, mal-voyants, zones rurales peu denses) auraient cependant besoin d'une information de meilleure qualité et adaptée selon l'AOTU.

4.2.5 Département de l'Indre-et-Loire

Le réseau interurbain a pour perspectives dans le domaine de la billettique la mise en place de cartes à puce sans contact interopérables avec le réseau urbain (fil bleu de Tours) et la SNCF/TER d'ici 2005.

Les informations des lignes interurbaines sont disponibles à travers des systèmes classiques (standard téléphonique, Internet[16]). Il n'est pas prévu de nouveaux systèmes d'informations aux usagers à court terme. La halte routière est un endroit privilégié pour le département pour les échanges d'informations (horaires, tarifs, plans…) entre réseaux de transports (ligne urbaine, correspondances, cars scolaires).

Un site Internet a été mis en place et met à disposition toutes les informations pratiques pour utiliser les transports interurbains dans l'Indre-et-Loire. Sur ce site existent des liens utiles vers le site Internet du réseau fil bleu de l'agglomération tourangelle et un site commun fil vert/fil bleu[17]détaillant l'offre billettique commune entre les 2 AOT.

Le **réseau de Tours** offre un service de type « parc-relais » consistant à proposer des tarifs préférentiels (voire le parking gratuit) dans certains parkings de l'agglomération pour les abonnés à fil bleu ou pour les usagers des TC.

[16] http://www.touraine-filvert.com
[17] http://www.filbleu.fr/multipass/accueil.htm

De plus, le site Internet (filbleu)[18] permet :

- De trouver l'arrêt le plus proche en fonction de la commune et d'un nom de rue ;
- D'avoir les horaires par lignes et par arrêts ;
- De s'inscrire pour payer ses titres de transports (abonnements) par prélèvement automatique. La vente de billet en ligne est en cours de création.

Les informations concernant les déviations et modifications de lignes sont disponibles via un standard téléphonique (02.47.66.70.70).

Enfin, des liens vers les sites de la SNCF, des TER et du Conseil Général sont disponibles

4.2.6 Département d'Eure-et-Loir

Le site Internet du Conseil Général d'Eure-et-Loir décrit son mode d'organisation des transports non urbain dont il à la charge soit :

« L'organisation des transports repose sur deux systèmes :

- Les lignes régulières constituant le réseau départemental TRANSBEAUCE faisant l'objet d'une délégation de service public avec une entreprise privée d'une part ;
- Les services destinés principalement aux transports scolaires faisant l'objet de 150 délégations de compétences auprès de syndicats intercommunaux, de communes ou d'établissements scolaires, d'autres part. »

L'Eure-et-Loir souhaite lancer des pourparlers avec les AOTU de leur département afin de mettre en place une véritable billettique interopérable d'ici 2005-2006.

Actuellement l'intermodalité se traduit par une "correspondance gratuite" depuis l'interurbain sur le réseau urbain de l'agglomération chartraise pour les abonnés du réseau interurbain. Le département, l'exploitant et même les usagers (pas d'enquête réalisée) ne semblent pas satisfaits des services d'informations actuelles : ils leur paraissent insuffisants et le département souhaite y remédier. D'après le département, il faudrait une centrale d'information unique au moins au niveau d'une région (TER+TCNU+TCU).

Les services réguliers ordinaires sont exploités par 4 exploitants. Les Cars Caulier exploitent les lignes interurbaines TRANSBEAUCE autour de l'agglomération drouaise pour le compte du Conseil Général d'Eure et Loir. Ils ont ouvert un site Internet (http://www.carscaulier.com/index.htm) permettant de connaître les lignes et les horaires des lignes qu'ils exploitent et ils mettent à disposition un numéro de téléphone d'information sur Dreux (02.37.65.85.00).

Réseau de Chartres

Quelques correspondances sont assurées entre l'urbain et l'interurbain : il existe un titre commun avec TRANSBEAUCE vendu par TRANSBEAUCE

L'agglomération de Chartres a prévu d'ouvrir sous peu un site Internet. Des informations concernant les transports urbains sur l'agglomération devraient y figurer. Mais l'exploitant estime qu'il manque un site Internet dédié aux transports sur l'agglomération. Seule la ville de Chartres met à disposition pour le moment des

[18] http://www.filbleu.fr/accueil.htm

coordonnées des différents transporteurs sur Chartres : Filibus (transports urbains), Transbeauce (le réseau interurbain), la SNCF – TER, les taxis.

L'agglomération a prévu de mettre en service un nouveau SAEI (à moderniser) courant 2005 : Elle estime que les informations sont insuffisantes pendant les travaux.

5. Bilan et perspectives

Toutes les Autorités Organisatrice des Transports commencent à s'impliquer et à comprendre l'importance de mettre en place des systèmes d'information multimodale alors que ceci est inscrit dans la loi SRU depuis 2001.

On peut retenir que la plupart des réseau dispose de systèmes d'informations aux usagers (plus ou moins efficace et innovant). Malgré tout, on remarque une hétérogénéité entre les réseaux :

- Disparité dans les moyens de communication (tous les réseaux ne disposent pas de site Internet dédié – ceci quelque soit la taille de l'agglomération) ;
- Disparité dans les informations fournies. Les informations essentielles (horaires, plans, tarifs) sont généralement disponibles dans les réseaux urbains et les TER mais les réseaux interurbains sont à la traîne ;

Les initiatives les plus avancées et les plus intéressantes concernent :

- La **région Centre** et les départements qui ont commencé la mise en place d'une tarification interopérable, premier pas vers la multimodalité ;
- Le département du **Loiret** qui lance une réflexion sur les centrales de mobilité ;
- Le département du **Cher** qui est en discussion avec Bourges pour mettre en place de nouveaux moyens d'information multimodale ;

On constate que la démarche de « communiquer » aux usagers de manière conjointe entre Autorités Organisatrices des transports collectifs (région, Département, AOTU) commence à rentrer dans les mœurs des AOT. Par contre, on constate peu d'initiative pour associer les transports collectifs et la route.

Enfin, il ressort du questionnaire que les AOT sont demandeuses d'informations sur l'Information Multimodale (10 AOT ont répondu « oui » à la question « Seriez-vous intéressé par une journée d'information sur l'IMM? », contre 3 non sur 15 réponses[19]). Une première démarche vers ces AOT pourrait être ainsi envisagée dans ce sens avec :

- Une présentation de la Predim ;
- Des exemples d'outils en service dans des agglomérations françaises (téléphone portable, centrale de mobilité, calcul d'itinéraire…) ;
- …

Bien sûr, il est utile de tenir à jour l'annuaire Passim[20], voire de l'étoffer en y recensant d'autres actions liées aux transports alternatifs (Transport à la demande, co-voiturage…), des actions d'interopérabilité billettique…

[19] 2 autorités organisatrices n'ont pas répondu à la question
[20] http://passim.predim.org/

© ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie : Cete de Lyon ✆ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (février 2005)
Dépôt légal : 1er trimestre 2005
ISSN : 1263-2570
ISRN : Certu/RE -- 05-01 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
✆ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet http://www.certu.fr